

## MODULATIONS RELAIS ATV

### TYPES de MODULATIONS TÉLÉVISION ACTUELLES AUTORISÉES

( par ordre d'attribution )

( relevé sur 2 F - UIT )



- G 3 F** Modulation de Phase avec une seule voie contenant de l'information analogique  
annexe décision n°04-316 ( 30 octobre 2004 ) et antérieur
- G 1 F** Modulation de Phase avec une seule voie contenant de l'information quantifiée ou  
numérique , sans emploi d'une sous porteuse modulante ,(cela exclut le multiplexage  
par répartition dans le temps ) Nouvelle Législation du JO du 3 Octobre 2008  
autorisation uniquement sur la bande 434 - 440 MHz
- G 7 F** Modulation de Phase avec 2 voies ou plus contenant de l'information quantifiée ou  
numérique ( autorisation limitée à 1 watt pendant 3 mois avec une largeur de bande  
ne devant pas excéder 6,5 MHz délivrée par le C G R ) renouvelable
- F 7 F** Modulation de Fréquence avec 2 voies ou plus contenant de l'information quantifiée ou  
numérique ( autorisation limitée à 1 watt pendant 3 mois délivrée par le CGR )  
renouvelable